



Lac-Etchemin

Demande de démolition d'immeuble

Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le mardi 2 août 2022, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de démolition suivante :

Nature et effets : Cette demande vise à permettre la démolition d'une résidence unifamiliale pour agrandir le terrain du commerce actuel et d'y aménager soit un agrandissement ou un stationnement.

Identification du site concerné : 1562, route 277, lot numéro 3 942 513, zone 07-CH, à Lac-Etchemin.

Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit (envoi postal ou courriel au munetchemin@sogetel.net), son opposition avec un argumentaire à l'attention de M. Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier, au bureau municipal, sis au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0. Le directeur général/greffier-trésorier transmettra les oppositions reçues au Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles. Le comité, avant de prendre sa décision, considèrera les oppositions reçues.

Pour la computation du délai pour s'opposer, celui-ci est calculé à partir de la date de la publication sur le site internet et de la municipalité.

Donné à Lac-Etchemin, ce 28^e jour de juin 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut décrit sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin ainsi que sur l'immeuble concerné, le 28^e jour de juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour de juin 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Patrick Lachance